

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 03 juin 2021

### **COVID19 : une opération de vaccination organisée au complexe omnisports de Châtelleraut à partir du 14 juin**

Afin de renforcer l'accès de la population du Châtelleraudais à la vaccination, une action conjointe entre la Ville de Châtelleraut, le Conseil Départemental de la Vienne, la délégation départementale de la Vienne de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et la préfecture de la Vienne est organisée au :

**Complexe omnisports de Châtelleraut  
Route de Nonnes, 86100 Châtelleraut**

- **Du 14 juin au 25 juin 2021 pour les premières injections**
- **Du 26 juillet au 6 août 2021 pour les secondes injections.**

Horaires d'ouverture :

- Lundi/Mercredi/Vendredi : 9h00-13h00 et 14h00-18h00
- Mardi/Jeudi : 9h00-13h00 et 15h00-19h00

Cette opération de vaccination avec le vaccin Pfizer s'adresse aux personnes éligibles à la vaccination, c'est-à-dire l'ensemble des personnes majeures.

Il sera possible de prendre rendez-vous à partir du lundi 7 juin sur [doctolib.fr](https://doctolib.fr). Pour les personnes ayant besoin d'être aidées pour prendre rendez-vous, il convient de contacter le 05-49-20-21-48.

À noter, l'injection de la 2<sup>e</sup> dose doit être effectuée dans le même centre que la première. Avant toute prise de rendez-vous, il faut donc s'assurer d'être disponible entre le 26 juillet et le 6 août.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays Châtelleraudais, les médecins et infirmiers libéraux, les personnels administratifs du territoire et de nos collectivités se mobilisent pour que, chaque semaine, 2 500 à 3 000 personnes puissent se faire vacciner au complexe omnisports de Châtelleraut.

Les personnes sont invitées à venir munies de :

- Leur pièce justifiant de leur identité (carte d'identité, etc.)
- Leur carte vitale ou de leur numéro de sécurité sociale.

L'organisation de cette opération de vaccination sera réalisée dans le strict respect des conditions de sécurité :

- programmation échelonnée des rendez-vous,
- organisation des files d'attente et d'un circuit de circulation
- temps de surveillance post-vaccinal.

**Cabinet de la préfète  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr](mailto:anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers

Mon âge	Ma situation	Janssen ou AstraZeneca	Moderna	Pfizer-BioNTech
<b>0 à 15 ans inclus</b>		Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
<b>16 à 17 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *			 • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
<b>18 à 54 ans inclus</b>	Quelle que soit ma situation		 • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Centre de vaccination (2 <sup>de</sup> dose uniquement)	 • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
<b>55 ans et plus</b>	Quelle que soit ma situation	 • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • A domicile	 • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Centre de vaccination (2 <sup>de</sup> dose uniquement)	 • Centre de vaccination • Mon lieu de soin

**N.B. :**

- Les personnes (de 16 ans et plus) ayant déjà eu la Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou test antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 3 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée à partir du 2<sup>e</sup> trimestre.
- Les proches (de 16 ans et plus) d'une personne sévèrement immunodéprimée (résidant au même domicile ou apportant une aide quotidienne) sont éligibles à la vaccination, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée et selon les modalités d'administration des différents vaccins.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](https://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)



version : lundi 31 mai 2021